

**MAIRIE DE
HABERE-LULLIN**



Haute-Savoie

ECOLE D'HABERE-LULLIN

**REGLEMENT D'INSCRIPTION A LA CANTINE
ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

ATTENTION !
LES MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DE PAIEMENT
ONT CHANGE

**MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE
DE CE DOCUMENT AVANT LE 15 AOUT 2016**

Nous vous demandons de prendre connaissance du règlement modifié pour cette année 2016/2017 afin d'éviter tous désagréments.

Nous accueillons régulièrement une centaine d'enfants par jour.

Pour concilier les demandes des représentants des parents d'élèves et faciliter la gestion des présences et des contraintes organisationnelles liées à la préparation des repas, **les inscriptions à la cantine se font uniquement au mois avec paiement à l'inscription auprès du régisseur de recettes de la mairie.**

Le prix du repas plein tarif est fixé à 4.90 €.

Il peut évoluer en fonction du quotient familial.

Si votre famille réside à Habère-Lullin vous devez fournir, à votre mairie, à la première inscription une attestation de quotient familial s'il est inférieur à 711.

Vous pouvez alors directement effectuer votre règlement en fonction des tranches ci-dessous :

- QF 1 inférieur à 448 : 2.96 €
- QF 2 entre 449 et 580 : 4.03 €
- QF 3 entre 581 et 711 : 4.44 €
- QF 4 supérieur à 711 : 4.90 €

Si votre famille réside à Habère-Poche vous devez fournir, à votre mairie, à la première inscription une attestation de quotient familial s'il est inférieur à 711. Vous réglez alors les repas au tarif plein et c'est la mairie d'Habère-Poche qui procèdera à un remboursement.

INSCRIPTIONS

Le calendrier mensuel d'inscription vous sera adressé chaque mois par courrier par le régisseur de la cantine en même temps que le reçu de paiement du mois précédent.

Chaque calendrier mensuel doit être retourné au plus tard le 15 du mois précédent la prise des repas (ex au plus tard le 15 septembre pour le mois d'octobre).

Un e-mail ou un courrier de rappel sera envoyé aux retardataires le 10 chaque mois.

Toute inscription en retard entraîne un coût majoré du repas sur tout le mois au prix de 7.50 € par repas.

Tout repas pris sans inscription préalable est facturé à 15 € par repas.

Vous devez dater et signer chaque fiche d'inscription et l'envoyer avec votre règlement.

Sur chaque calendrier mensuel vous devez ajouter la mention « lu et approuvé » indiquant que vous avez pris connaissance du règlement d'inscription et que vous l'acceptez.

Les inscriptions, accompagnées du règlement correspondant, sont à retourner :

- Par courrier à

CANTINE - Mairie d'HABERE-LULLIN
280 rue Route Vieille
74420 HABERE-LULLIN

- Ou à déposer :

Boîte aux lettres « CANTINE » à la mairie d'Habère-Lullin

Inscription exceptionnelle

Elle doit rester exceptionnelle.

L'enfant sera inscrit au minimum 24 heures à l'avance avec un prix payé de 7.50 €.

Annulation

Les jours de présence doivent être définis pour tout le mois et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

En cas de sorties scolaires les pique-nique sont préparés par le fournisseur de repas.

Les jours d'absences sont décomptés au-delà de deux repas consécutifs non pris à la cantine pour cause de maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical dès le 1^{er} jour de l'absence.

RECAPITULATIF

- ✍ Un calendrier mensuel avec règlement à l'inscription à rendre au plus tard le 15 du mois précédent la prise des repas.
- 📄 Les jours d'absence sont décomptés au-delà de deux jours consécutifs sur présentation d'un certificat médical dès le 1^{er} jour de l'absence.
- ✍ Tous les documents doivent comporter :
 1. le nom et la classe de l'enfant.
 2. la date et la signature des parents + la mention lu et approuvé.

VOS INTERLOCUTEURS

- Mme VERDIER Carole
- En cas d'absence, Mesdames Maryline SUEUR ou Magali TALBOT
- Par mail à cantine@habere-lullin.fr
- Par courrier
- En mairie, aux horaires d'ouverture au public.

AUCUN MESSAGE TELEPHONIQUE N'EST PRIS EN COMPTE

Merci pour votre compréhension.

Le Régisseur Communal
Carole VERDIER